

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE DES PETITS LUTINS INC.	Numéro de permis 909002	Date d'inspection Le 15 octobre 2021	
Nom de l'établissement Halte des Grands lutins		Numéro de téléphone (506) 480-0426	
Adresse Unité 2 385 rue Principale Nigadoo NB E8K 3R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	31(3)	14 oct. 2021	14 oct. 2021
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	33(2)	14 oct. 2021	14 oct. 2021

Commentaires généraux
-Le parc extérieur est maintenant conforme aux exigences de la loi des services à la petite enfance. -Aucun ratio ne fut pris puisqu'aucun enfant n'était sur les lieux.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 octobre 2021

Date

original signé par
Yvonne Pelletier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 octobre 2021

Date